



7ème édition du Festival International du Film documentaire de Martinique, *Les Révoltés du Monde*, du 03 au 08 avril 2023

Règlement des films en compétition

1. Dates

La 7ème édition du Festival International du Film documentaire de Martinique, *Les Révoltés du Monde*, organisée par l'association PROTEA situé 25 rue Coquillière 75001 Paris www.lesrevoltésdelhistoire.com, se déroulera, sous réserve de modifications, aux dates et horaires suivant :

- **Jeudi 6 avril**, 1 séance (soirée d'ouverture) : 18h30
- **Vendredi 7 avril**, 4 séances : 14h00 ; 16h00 ; 18h00 ; 20h00
- **Samedi 8 avril**, 5 séances : 11h00 ; 14h00 ; 16h00 ; 18h00 ; 20h00
- **Dimanche 9 avril**, 4 séances : 11h00 ; 14h00 ; 16h00 ; 18h00 (soirée de clôture)

2. Eligibilité

Conditions de participation, le festival est ouvert à tous types de documentaires (TV, cinéma etc.) de 52 minutes et plus, et uniquement à des documentaires, à condition qu'ils soient inédits au cinéma en Martinique. Documentaires portant notamment sur l'histoire, la culture des afro-descendants, des peuples d'Afrique, de la Caraïbe, et des Outre-Mer français, avec comme ligne éditoriale " les révoltés du monde ". Les thématiques des films doivent s'ancrer sur la zone d'Amérique latine, centrale, d'Haïti et des départements d'Outre-Mer des Antilles - Guyane.

Des films traitant des thèmes du devoir de Mémoire, du droit à l'existence, de l'engagement citoyen contre l'injustice et les discriminations... pour la dignité humaine, et plus largement de l'engagement des peuples à vouloir changer le monde d'aujourd'hui pour un futur plus juste, mais aussi humainement plus viable. Les films documentaires en compétition devront avoir été achevés après le 1er janvier 2022, le copyright faisant foi.

3. Inscription des films - Provenance des films

Le festival accepte les films provenant du monde entier (y compris la France). Les films devront être en VF ou VOSTF. Le festival se réserve éventuellement de faire la version sous-titrée de certains documentaires étrangers qu'il aurait sélectionné.

L'inscription des films auprès du comité de sélection du festival, se fait sur la plateforme d'inscription en ligne www.docfilmdepot.com ou directement auprès du festival : associationprotea2014@gmail.com par l'envoi tout d'abord d'une fiche technique comprenant un résumé puis un lien de visionnage. Date limite de réception des demandes d'inscription : 15 janvier 2023.

Présélection : Ne sont acceptés pour le visionnage des films que les films à visionner en ligne. Ils sont à envoyer à associationprotea2014@gmail.com

Supports de projections acceptés : DCP

4. Films sélectionnés - Programmation

Du Jeudi 6 avril au Dimanche 9 avril 2023 au cinéma Madiana (Schoelcher - Martinique) : programmation des films en compétition internationale avec 14 documentaires.

La direction du festival décidera de la date et de l'heure de projection de chaque film.

Les distributeurs ou producteurs des films sélectionnés seront avertis, avant le 15 mars 2023, par téléphone ou e-mail de la sélection, dans l'une des catégories, de leurs films.

Le festival prendra éventuellement en charge le voyage aller-retour ainsi que les frais d'hébergement et de restauration durant la période du 6 au 9 avril d'une personne venue présenter le film, à priori le réalisateur.

Une copie du film sur support numérique HD, en bon état, et de préférence un DCP du film, devra être remise aux organisateurs avant la mi-avril 2023. Les DCP seront renvoyés aux expéditeurs après le festival.

Le festival est propriétaire des DCP qu'il fait éditer lorsqu'il doit prendre en charge le surtitrage du film. Les ayants droit des films sélectionnés s'engagent à ne pas retirer le film avant la fin du festival le 22 avril 2023.

5. Jury -Prix

Les jurys et le public attribueront en tout deux prix :

- *Le Prix spécial du jury* décerné par un jury de 7 professionnels du monde du cinéma, de la culture, des médias et de la recherche universitaire. Ce jury comptera, par exemple, un réalisateur ou une réalisatrice reconnu(e) de documentaires venant de l'hexagone, un(e) comédien(ne) guyanais(e), un(e) artiste, un écrivain(e), guyanais(e), un(e) historien(ne), une personnalité des médias, etc. Ils récompenseront un des 10 films en compétition.
- *Le Prix du Public* décerné par les spectateurs. A l'issue de chaque projection-débat d'un film en compétition, le public, en sortant de la salle, pourra remettre un coupon où il attribuera une note au film. Le système de notation pourra se traduire par un nombre d'étoiles allant d'une pour les films les moins appréciés à cinq pour les plus appréciés. Après la dernière projection, le film ayant réuni le plus d'étoiles obtiendra le Prix du public

6. Droits

Les droits des films sont prévus pour un maximum de deux diffusions " grand public " (et d'une 3ème diffusion pour les films primés) et éventuellement pour une projection supplémentaire auprès des détenus du centre pénitentiaire de Ducos (Martinique). Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies, des extraits de moins de trois minutes des films sélectionnés pour diffusion dans les publications pour la promotion du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.

7. Communication

Les ayant-droits et distributeurs des films primés à la 1ère édition du Festival International du Film documentaire de Guyane, Les Révoltés du Monde peuvent faire mention de ce prix dans leurs documents de communication.

8. Assurance

En cas de dommage du support de diffusion, la responsabilité du festival ne sera engagée que pour la valeur de remplacement de la copie fournie, ceci à compter de la réception de la copie par le festival et jusqu'au moment de la remise de la même copie au transporteur pour sa réexpédition.

9. Annulation

L'association PROTEA organisatrice du festival objet du présent règlement se réserve le droit d'annuler le festival en cas de problème majeur.

10. Litige

En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, le texte français fera foi. Toute contestation relative à son application et interprétation sera soumise aux tribunaux compétents de Paris. Le présent règlement s'applique à l'ensemble des films du festival.

11. Clauses finales

La participation au Festival International du Film documentaire de Guyane, Les Révoltés du Monde nécessite l'adhésion au présent règlement et le respect préalable des conditions de présélection.

La direction du Festival International du Film documentaire de Guyane, Les Révoltés du Monde se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues au règlement.

Règlement adopté le

11/02/2022

par le bureau de PROTEA

z. syl

Association PROTEA
association loi 1901 - N°W751200772
25 rue Coquillière
75001 PARIS
Tél. 01 40 26 25 15
www.revoltedelhistoire.fr
Siret: 514 061 860 00011 - APE 5914Z